

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04320191203933

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Haute-Loire

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à ESPALY SAINT MARCEL le 3 décembre  
2019

Visé Le : 3 décembre 2019

Monsieur Marc PHILIPPON  
DIRECTEUR

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V04319077806001	Agent de maîtrise	Responsable salles de sport <a href="#">Plus de détail</a>	Le grade ne convient pas	Temps complet	COM COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE 43100 Brioude	01/11/2019	04320190813900
V04319105296001	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE <a href="#">Plus de détail</a>	Erreur matérielle (doublet)	Temps non complet	COM COMMUNES PAYS CAYRES PRADELLES 43490 COSTAROS	02/12/2019	04320191104003